



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

**Bulletin
de
documentation**

**Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

L'Europe, 25 ans après la Déclaration Schuman

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, à la tribune du Mouvement Européen à Luxembourg, le 7 mai 1975.

Altesse Royale,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs

Après-demain, à l'invitation du Gouvernement français, je me retrouverai avec mes collègues des pays membres de la Communauté, avec les représentants des Institutions Communautaires, avec les éminents hommes d'Etat qui nous ont précédé dans les fonctions européennes, dans le salon de l'horloge du Quai d'Orsay pour commémorer le 25^e anniversaire de la déclaration que fit le 9 mai 1950 Robert Schuman, alors Ministre des Affaires Etrangères de la République Française. La cérémonie sera émouvante autant que solennelle : elle tiendra de l'hommage respectueux au courage du pionnier de l'Europe et du pèlerinage plein d'espoir aux sources d'une inspiration et d'une foi qui, aujourd'hui sont bien souvent près de défaillir; elle illustrera, par le contraste entre la simplicité de l'occasion d'il y a 25 ans et le rassemblement impressionnant de personnages illustres d'aujourd'hui, toute la dimension qu'a prise l'aventure européenne, toute la complexité de ses ramifications multiples, toute la richesse des talents et des compétences qu'elle a mobilisés.

Robert Schuman s'y reconnaîtrait-il ?

Lui qui n'avait mis personne dans le secret de ses projets, ou presque, car il en avait parlé à Dean Acheson, mais non pas aux Anglais; même le Quai d'Orsay en ignorait tout. Lui qui osait dire « c'est à prendre ou à laisser » ! Quand on suit le lent et souvent indéfini cheminement des travaux d'experts, le vain bavardage de tant de réunions internationales, on se prend à rêver et à souhaiter parfois que cette Europe, qui semble ballottée au gré de vents qu'elle ne connaît ni le contrôle, qui engendre dépit et indifférence plutôt qu'enthousiasme, que dans cette Europe se lève à nouveau une voix qui, comme celle de Robert Schuman, allie la lucidité de l'analyse à l'audace de la vision et au courage d'une volonté franche et précise.

Il faut faire, dans la déclaration du 9 mai, la part de ce qui était dû à un concours de circonstances exceptionnel et de ce qui était dû à la personnalité non moins exceptionnelle de son auteur.

Le concours de circonstances ?

Une guerre, plus fratricide encore que celle qui l'avait précédée 20 ans à peine auparavant et qui avait largement débordé l'Europe, venait de s'ache-

ver. Mais on était loin de la paix : le rêve universaliste des Nations-Unies, déjà, s'effritait, l'alliance des vainqueurs se disloquait; l'Europe se divisait du Nord au Sud en deux camps qu'opposaient non seulement deux idéologies inconciliables mais que dressaient l'un contre l'autre la peur et les suspensions et qui s'organisaient et s'armaient en vue d'affrontements qui plus d'une fois semblaient imminents : la guerre froide commençait. Si, pendant un temps encore, les Ministres des Grandes Puissances continuaient à se rencontrer en de stériles conférences, la réalité des déterminations se montrait ailleurs : le blocus de Berlin, le coup de Prague, plus tard la guerre de Corée. Les Américains qui avaient un instant caressé le rêve de retirer rapidement leurs troupes d'une Europe assagie et dont le centre allemand serait devenu pastoral, durent en hâte organiser la défense de ce qui devint le monde libre et financer son redressement économique et industriel.

Cinq ans après la défaite totale, un Etat allemand renaissait qui non seulement reprenait le contrôle de son économie, de ses richesses, mais qui s'équipait flambant neuf avec l'argent des vainqueurs. Les Anglo-Saxons n'avaient laissé aucun doute : la nouvelle Allemagne serait un partenaire à part entière — il n'était pas question de répéter 1920 et l'occupation de la Rhur. Et déjà il était clair qu'un jour la Sarre retournerait à l'Allemagne.

L'audace de Schuman était de décider que dans ces circonstances le seul moyen de garder le contrôle des événements était de forger autour d'un noyau franco-allemand un ensemble suffisamment vaste pour que les dynamismes y puissent s'exercer, suffisamment structuré pour que les excès y soient bannis. Ainsi s'alliait l'idéalisme de la vision au calcul politique et aux préoccupations d'un homme avisé qui n'avait pas oublié les années 20 et 30.

Quant aux Américains, par le biais du Plan Marshall et de l'Alliance Atlantique, ils apportèrent à cette œuvre de sauvetage et de reconstruction toute la générosité dont ce grand peuple est capable. La saine conception qu'ils se faisaient de leur intérêt était d'ailleurs — il est important de se le rappeler surtout aujourd'hui, après les douloureux événements d'Indochine — qualifiée par le souci d'aider ceux qui s'aideraient eux-mêmes : les fonds du plan Marshall devaient financer un effort dont la conception et l'exécution seraient européennes; l'Alliance Atlantique, du moins dans sa conception originale, apportait la garantie américaine à la volonté proprement

européenne de défense exprimée dans le traité de Bruxelles. Pourquoi les choses ne se sont-elles pas toujours passées selon cette conception idéale ? Voilà qui pourrait faire l'objet d'un autre discours dont l'un des chapitres traiterait sans doute des inévitables aléas d'une puissance militaire et économique aussi considérable que le sont les Etats-Unis, qu'ils soient ou non animés d'une volonté politique qu'on pourrait qualifier d'impériale.

Quoi qu'il en soit, dans l'optique européenne, déjà alors il n'était pas question de s'arrêter au stade de la réaction de défense qui pare au plus pressé, ni de se contenter de vivre grâce à une protection et à une assistance qui pouvaient n'être qu'éphémères. Il fallait tenter d'éliminer les causes des luttes fratricides du passé, surmonter les rancunes, les jalousies, assurer une paix et une sécurité par une solidarité qui dépasserait les égoïsmes et les rivalités nationales.

Robert Schuman était mieux préparé que quiconque à cette tâche, en raison de son histoire personnelle vécue dans les déchirements et les drames d'une région frontalière. Tout en comprenant que la voie qu'il fallait tracer ne pouvait être celle de la facilité ni celle qui correspondait le mieux aux conceptions de l'époque, Schuman était assez rompu aux affaires politiques pour savoir que l'idée d'unification n'avait de chance de réussir que si elle s'appuyait sur une action pragmatique.

La phrase-clé de son discours du 9 mai est très éloquente à cet égard :

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes — créant d'abord une solidarité de fait. »

Le discours est animé dans son ensemble par la même clairvoyance et par une conception réaliste qui visait à maximiser les chances de voir se réaliser l'objectif final. C'est ce que d'aucuns ont pu appeler l'approche fonctionnaliste : commencer le processus d'intégration dans un domaine partiel, « sur un point limité mais décisif », mais choisi de telle sorte qu'on peut l'estimer riche en phénomènes de débordement qui poussent, suivant en cela une pente quasi naturelle, à l'approfondissement et à l'extension de l'intégration sur d'autres domaines.

Aventure exaltante, même si elle est parfois cahoteuse, l'intégration européenne continue d'être marquée de l'impulsion puissante qu'elle a reçue le 9 mai 1950.

Même si à maints égards on peut estimer que l'inspiration originale survit fortement diluée, l'essentiel de la démarche et de l'appareil institutionnel demeure intact : le débordement, à partir d'un point de « take-off » judicieusement choisi, est devenu un des traits permanents de la réalité communautaire.

Face à deux écueils également dangereux — « ou la concurrence à se couper la gorge ou le cartel (A. Philip) » — le plan Schuman a ouvert une troisième voie en créant un organisme de coordination de deux secteurs essentiels de l'économie, de façon à imposer des règles de concurrence loyales, à établir des limites qui ne devraient pas être dépassées, à assurer la protection des travailleurs et des consommateurs.

Ces idées-force ont animé les efforts à l'intégration subséquente et œuvré pour chasser les malheurs d'un capitalisme par trop spontanéiste. En même temps, à travers l'instrument de la CECA, elles ont contribué à doter l'Europe d'un appareil de production concurrentiel, efficace et adapté aux exigences de l'internationalisation des rapports économiques.

Il faut également relever le fait que la Communauté du Charbon et de l'Acier a été un instrument très efficace au service du progrès social. En effet, il a fallu attendre jusqu'à cette année pour voir être demandée la mise en œuvre des clauses de sauvegarde du traité CECA, c'est-à-dire la mise en sommeil temporaire du régime de concurrence instauré en 1953 sous l'impulsion de Robert Schuman. Beau succès quand on le compare au sort que connaissent tant d'autres politiques communes.

Robert Schuman a réussi la performance rare de créer un état de choses qui concilie l'intérêt économique avec la nécessité politique. Le démarrage pris en 1950 n'a pas été une fuite en avant désespérée pour échapper à un passé plein d'incertitudes mais un saut contrôlé dans l'inconnu qui a contribué à lever les hypothèques toutes aussi incertaines qui pesaient sur l'avenir.

Le pari de Schuman a-t-il été tenu ?

D'aucuns estiment que dès 1954 la mécanique s'est irrémédiablement enrayée avec l'échec de la CED.

Certes, l'échec de la CED, dont Schuman était un des principaux adeptes et qui, dans son esprit, était l'une de ces excroissances quasi naturelles — le premier des fameux effets de débordement — du pool charbon-acier, montrait que la marge de manœuvre était étroite et que déjà la question du contenu et de l'essence du processus d'intégration européenne soulevait les plus vives passions partisans et politisait par là-même une entreprise qui s'était soigneusement employée à cacher sous un voile de rationalité technocratique et économique le noyau dur des arrière-pensées politiques.

L'envergure et l'ambition du projet de Schuman éclataient soudain en plein jour et suscitaient des oppositions qui en 1952 n'avaient pas cru nécessaire ou n'avaient pas eu le temps de se mobiliser.

Je note au passage que la querelle de la CED posait, pour la première fois, le problème qui est aujourd'hui encore au fond du dilemme des relations entre l'Europe et les Etats-Unis — celui de la défense. Cinq des six Parlements des pays CECA avaient ratifié le traité qui aurait permis à l'Europe de se donner les moyens pour assurer elle-même sa sécurité. Le Parlement français — et les voix gaulistes étaient pour quelque chose — refusait. Quel autre choix, les partenaires avaient-ils que de retomber dans les bras américains ? Et depuis la querelle continue.

Serait-il donc vrai que l'union entre les hommes n'est guère naturelle, qu'il faut que le besoin les y conduise ? Or, la mort de Stalin et l'armistice en Corée enlevaient la pression des facteurs de menace extérieure les plus visibles qui avaient puissamment

contribué à faire accepter la proposition de Schuman en 1950.

Bien sûr, aucune des causes de tension n'était véritablement écartée : les crises se succédaient autour de Berlin, les velléités de libéralisation étaient écrasées impitoyablement en Hongrie, plus tard en Tchécoslovaquie, le terrorisme et la guerre se relayaient au Moyen-Orient, c'est-à-dire aux portes mêmes de l'Europe, les armes ne s'étaient jamais tuées en Indochine. Mais enfin la prospérité revenait et le goût et les soucis vite retrouvés d'une abondance plus largement partagée que jamais auparavant ne prédisposaient pas à croire que la réalité des choses avait peu changé. Quelques années plus tard la crise de Cuba viendra démontrer, au-delà du frisson passager, l'ultime connivence de ceux qui détenaient — en équilibre — les moyens suprêmes de la dissuasion.

L'échec de la CED ne s'en est pas moins fait durement ressentir. Il faudra attendre quatre ans avant qu'un nouveau départ ne soit pris. La méthode est à nouveau efficace : les Ministres se réunissent en conclave à Messine pendant quelques jours; ils font un travail de Ministre : ils élaborent des directives politiques; ils fixent un objectif; ils demandent à leur collègue Spaak de faire un rapport. Ils confient ensuite aux diplomates le soin de les mettre en forme. Toute l'opération dure un an. Encore un rêve...!

Mais quant au fond, il y a assoupissement : le traité de Rome qui institue la Communauté Economique Européenne est nettement en retrait par rapport au traité de Paris, pour tout ce qui touche à la question vitale du centre de décision ultime, bref, l'aspect tant controversé de la supranationalité; la terminologie devient technocratique : à la Haute Autorité de la CECA succède la Commission de la Communauté Economique Européenne; et surtout, la réalité de pouvoir est reconnue pour ce qu'elle est : elle est attribuée au Conseil qui rassemble les Ministres des Etats-membres. Bien vite le Général De Gaulle veillera à ce que, quoi qu'en disent les traités, les décisions du Conseil ne soient prises qu'à l'unanimité. Si néanmoins l'Union douanière se réalise selon les prévisions, la mise en place des autres politiques communes — agriculture, développement régional, transport, énergie, se révèle beaucoup plus laborieuse voire impossible; on connaît le sort de l'Union économique et monétaire; la première tentative de coopération politique, le plan Fouchet, échoue; celle qui est finalement entreprise sur la base du rapport de Luxembourg d'octobre 1970 est de type intergouvernemental et pose de délicats problèmes de coordination et de compétence avec les travaux des Communautés proprement dites; le concept de l'Union européenne à peine lancé par le Sommet de Paris est remis en cause par le gouvernement travailliste britannique qui prolonge la période de stagnation et d'incertitude qui a précédé et suivi l'élargissement en demandant et en obtenant la renégociation des conditions d'adhésion de la Grande-Bretagne. La détérioration de la situation économique réveille les réflexes d'un nationalisme protectionniste.

Les pessimistes diront que l'Europe du Marché Commun a été un mort-né et qu'elle n'a pas fini de se mourir à petit feu. Plutôt que de dresser un tel

constat, ce qui serait malheureusement par trop facile, nous préférons nous interroger sur les raisons profondes du désenchantement et de la perte d'attrait indéniables de la construction européenne. Le diagnostic doit évidemment précéder la thérapie!

Mais là encore, que de réticences! Le dîner des chefs d'Etat et de gouvernement auquel nous avait conviés l'année passée le Président Giscard d'Estaing était un effort dans ce sens. Ce qu'il nous faut, c'est un travail d'équipe, un effort de réflexion en commun, non pas une opération vérité menée à grands renforts de publicité. Quels pourraient être les éléments d'un tel diagnostic?

La Communauté dans ses premières années d'existence était construite autour de l'idée d'un « compact of abstention », selon l'heureuse expression d'Andrew Shonfield. Les gouvernements se mettaient d'accord pour abolir progressivement les tarifs douaniers entre eux et pour s'abstenir d'entraver la libre-circulation de personnes, de marchandises et de capitaux, tâches d'autant plus faciles qu'elles s'inscrivaient dans la logique du développement économique dans l'aire capitaliste de l'après-guerre et qu'il s'agissait par ce biais d'adapter l'industrie européenne aux conditions de concurrence internationale.

Cette première Europe (pour employer l'analyse de Ralf Dahrendorf dans ses articles provocateurs parus dans la ZEIT en 1971) a terminé sa mission en 1968 avec l'achèvement de la phase transitoire du Marché Commun.

Il faut bien reconnaître que l'Europe de la seconde génération n'a pas encore trouvé son second souffle. Il est certes plus facile de se mettre d'accord sur un certain nombre d'abstentions que sur un programme d'actions positives. La différence de dynamisme entre les deux phases de la construction de l'Europe est tellement évidente qu'à plus d'un point on ne peut se défaire de l'impression qu'on piétine, incapable qu'on est de franchir la barrière qualitative qui sépare une conception purement nationaliste d'une conception communautaire (avec les abandons de souveraineté que cela implique nécessairement) de l'intégration européenne.

Ici, nous touchons à un point où il faut constater que l'approche fonctionnaliste de Jean Monnet et de Robert Schuman n'a pas tout à fait tenu ses promesses. Elle reposait en effet sur l'hypothèse implicite qu'il y avait une continuité, une dynamique irréversible entre intégration économique et intégration politique, la deuxième se dégageant de façon quasi naturelle de la première. Jean Monnet, cet anti-politicien, croyait, sans doute plus que Robert Schuman, à cette politisation graduelle d'objectifs qui au départ étaient techniques et non-controversés. D'où le rôle attribué à la Haute Autorité et encore à la Commission. C'était méconnaître la résistance des structures politiques nationales et sous-estimer la différence qualitative qu'il y a entre ce que le professeur Stanley Hoffmann (Harvard) appelle « high politics » (intégration politique) et « low politics » (intégration économique): C'est cette distinction, qui renvoie au noyau dur de la souveraineté et de l'intérêt national, qui continuent toujours de s'appliquer

de façon très réelle à la réalité quotidienne de la Communauté, et ceci en dépit — les cyniques diront : à cause — de 25 années de discours supranationalistes et fédéralistes. De façon assez paradoxale, on peut même soutenir la thèse que le succès de l'intégration économique a contribué à renforcer la capacité d'action nationale indépendante dans des domaines qui se rapprochent du noyau dur de la souveraineté, et notamment la politique étrangère; d'où la source de nouveaux conflits de politiques nationales.

On peut certes faire le procès du mécanisme décisionnel. J'ai déjà relevé que le principe de l'unanimité fut imposé bien que les traités, celui de Rome notamment, prévoient explicitement qu'on passe graduellement aux décisions majoritaires. Sans revenir à la stricte application des dispositions communautaires, un assouplissement est d'ailleurs récemment intervenu dans l'application de la règle de l'unanimité. C'est un fait qu'une vraie communauté ne saurait se faire contre la volonté et les intérêts vitaux d'une de ses composantes.

Ce qu'on peut par contre regretter, c'est que depuis le début des années 50 la solidarité, le consensus et l'intérêt communautaires sont allés se rétrécissant, ou en tout cas ne se sont guère élargis et que d'autre part la convergence entre politiques nationales n'a pas tellement progressé. La conséquence en est que très vite, vu l'étroitesse du consensus politique, le seuil critique où les différentes conceptions nationales et les différents intérêts nationaux deviennent incompatibles risque d'être atteint.

Les choses communautaires sont donc vues, et continueront d'être vues à travers le prisme national.

Ce réflexe nationaliste est particulièrement néfaste sous l'effet du grand coup de vent de la crise actuelle qui précipite chacun des pays membres vers un canot de sauvetage, alors qu'il est patent depuis longtemps que les seules structures politiques nationales ne peuvent plus résoudre les problèmes, qu'il s'agisse de l'inflation ou de la question de l'énergie.

Mais il y a plus grave.

Depuis un certain temps on sait que l'Europe ne peut être en cette phase que celle des Etats. Or, la position des gouvernements à l'intérieur de leurs Etats respectifs s'est dangereusement affaiblie. La difficulté majeure de l'Europe, ce n'est même pas de concilier des intérêts nationaux, nécessairement divergents parce que vus dans une perspective à court terme. Nul n'était assez naïf pour ne pas prévoir cette difficulté, et toute la construction institutionnelle en tient largement compte.

L'obstacle auquel on se heurte a une toute autre configuration : les gouvernements n'ont souvent que des faibles assises parlementaires et politiques et leur préoccupation première est tout naturellement de servir des clientèles particulières dont l'appoint leur est nécessaire pour leur survie politique.

Ils en rappellent à l'Europe si elle peut servir ce dessein; ils la récusent quand leur propre intérêt est en jeu. La conséquence inévitable, d'ailleurs souvent dénoncée, en est de considérer l'Europe communautaire comme un menu à la carte, où chacun se sert suivant ses appétits.

Il en résulte que les politiques communautaires sont souvent détournées de leurs finalités. Tel est le cas de la politique agricole commune, jadis fleuron de la C.E.E. : des hausses de prix, désastreuses pour l'inflation, mais payantes en termes électoraux sont régulièrement décidées, sans qu'on rechigne trop.

Exemple plus frappant encore : la politique régionale qui, dans la conception qui s'est dégagée de la renégociation des conditions d'adhésion de la Grande-Bretagne n'a plus guère de commune que le nom, mais qui se résume en fait à un transfert de ressources de certains pays vers d'autres sans aucune espèce de conception communautaire quant à la destination de ces fonds. Ils servent au mieux à entretenir des circonscriptions marginales qui décident des majorités dans le parlement.

On pourrait continuer indéfiniment sur cette lancée et dresser un réquisitoire accablant.

Mais une telle lamentation moralisatrice ne nous avancerait guère, et il serait d'ailleurs aisé de rétorquer qu'il est facile pour celui qui n'a pas les moyens de la puissance de ne pas commettre des abus de pouvoir. Comme nous préconisons une approche réaliste qui part nécessairement de la maxime déjà soulignée que jamais une vraie communauté ne peut prendre une décision contre les intérêts vitaux d'un Etat membre, il faut accepter le constat, sans pour autant devenir machiavellien, qu'aucune politique n'est désintéressée. La politique, et encore moins la politique européenne, ne se situe dans une sphère éthérée, désincarnée où des idéaux une fois conçus se transformeraient sans façon en réalité. La politique procède par arbitrage, et cet arbitrage est d'autant plus complexe au plan européen, qu'on est non seulement en présence d'intérêts nationaux divergents, mais que ces intérêts nationaux sont déjà le plus souvent l'expression vacillante d'un équilibre instable qui est porté sur la scène européenne pour que les partenaires tranchent ensemble avec le gouvernement concerné. Cet exercice est difficile parce qu'il s'agit de concilier une perspective à court terme avec l'intérêt à long terme de la cohésion communautaire.

Il s'ajoute que trop souvent, la négociation est basée sur la stricte et immédiate réciprocité, où l'on échange des intérêts nationaux, où l'on attend le juste « retour » des concessions faites. Trop souvent les tractations communautaires sont des marchandages assez indignes, où domine le « do ut des ».

On est loin de l'idéalisme et de l'enthousiasme que la déclaration du 9 mai 1950 pouvait encore afficher sans risquer de tomber dans le ridicule.

L'Europe bat de l'aile et il y a un réel danger que la construction sombre dans l'indifférence générale.

Est-ce à dire que 1950 a été un faux départ ?

Nous savons maintenant que l'intégration économique n'est pas l'unité politique, loin s'en faut.

Mais nous savons aussi, et de plus en plus à une époque qui est marquée par une interdépendance économique de fait entre les nations, qu'elle en est la base. Non seulement permet-elle de relever mieux les défis multiples que doivent affronter nos nations, et qui pourraient être mortels si elles devaient les affronter en ordre dispersé, mais encore lie-t-elle pro-

gressivement les pays membres par des intérêts communs organisés. Peut-on sérieusement envisager une seconde que les pays de la Communauté pourraient raisonnablement retourner au status quo ante ? Il y a un acquis communautaire, il est irréversible et il est fondamentalement sain.

Ce vocable, communément utilisé pour désigner les grandes réalisations engendrées par le processus d'intégration des 6 pays membres fondateurs, recouvre en fait 3 notions distinctes : ce sont dans l'ordre : les libertés issues de l'union douanière, les grandes politiques communes et les institutions chargées d'en assurer la mise en œuvre.

L'union douanière répond à l'objectif de créer « un grand marché concurrentiel » par-dessus les frontières des états membres. Cela implique la liberté de circulation des marchandises avec la disparition à l'intérieur des droits de douane et des contingents (réalisée le 1. 7. 1968) et l'adoption d'un tarif extérieur commun; la liberté de circulation des personnes et principalement de la main-d'œuvre (depuis 1968) à laquelle il convient d'ajouter la liberté d'établissement en cours de réalisation; la libre circulation des capitaux dont la réalisation intégrale attend encore une harmonisation non seulement des dispositions juridiques et fiscales mais des politiques et structures financières des Neuf.

Les politiques communes répondent au deuxième objectif qui est de réaliser « un marché fonctionnant dans les mêmes conditions qu'un marché national ». Elles obligent les Etats membres à replacer leurs législations nationales par des réglementations communautaires. Parmi celles-ci il y a notamment lieu de relever :

- la politique agricole commune dont les 4 piliers sont la libre circulation des produits à l'intérieur de la Communauté, le soutien des prix, la protection uniforme aux frontières du territoire communautaire et enfin le financement commun réalisé grâce à une caisse commune : le FEOGA;
- la politique régionale dont la mise en œuvre est assurée par le Fonds de développement régional;
- la politique commerciale commune réalisée à partir du tarif extérieur commun, d'accords d'association (Grèce, Turquie), de la politique globale méditerranéenne, ou par des accords commerciaux préférentiels;
- la politique d'aide au tiers monde par le biais des accords de Yaoundé et de Lomé et par l'intermédiaire d'une politique d'ensemble à l'égard du tiers monde; il y a lieu de citer également l'effort d'aide alimentaire depuis 1971 et le système autonome de préférences généralisées.

La réalisation des politiques décrites ci-dessus est assurée par 5 grandes Institutions : Le Conseil des Ministres, la Commission européenne, le Comité économique et social, la Cour de Justice, le Parlement européen.

On voit que cet « acquis », que les nouveaux adhérents se sont explicitement engagés à respecter et à assumer pour leur propre compte, dépasse déjà de loin ce que les Britanniques dans la campagne réfé-

rendaire appellent couramment le « Market ». Sans même mentionner le préambule du Traité de Rome qui indique clairement les objectifs d'unification politique de la Communauté, l'acquis communautaire nous mène déjà loin au-delà d'une conception purement mercantile.

J'ajouterai que le Traité de Rome n'est évidemment pas un traité comme les autres. Il comportait dans l'esprit de ses auteurs, un engagement irréversible. Il doit être considéré comme la Charte fondamentale de l'Europe, comme sa Constitution, qui fixe le cadre et les règles d'une action qui doit constamment s'adapter aux circonstances, mais qui, elle-même, ne doit être manipulée qu'avec précaution et dans des circonstances exceptionnelles. C'est ce qui rend si grave la remise en cause des engagements une fois souscrits. La renégociation des conditions d'adhésion de la Grande-Bretagne ne saurait à cet égard faire figure de précédent. Après le 5 juin, il faudra que cette hypothèse soit levée une fois pour toutes.

Constater ainsi que la base est bonne ne veut cependant pas dire qu'il suffira de quelques petits aménagements et de corrections mineures de parcours pour tirer l'Europe d'affaires.

Aujourd'hui, après 25 ans d'un cheminement laborieux, interrompu par des crises fréquentes, l'unification européenne est bel et bien acculée au quitte ou double : ou bien elle se contente de l'Union douanière déjà réalisée, étoffée dans les domaines connexes les plus essentiels de politiques qui, pour être appelées communes, ne sont pas autre chose que le réajustement périodique d'intérêts et de conceptions qui restent nationaux ou alors elle se relance sur la voie de l'Union européenne qui, peu à peu, mais résolument amènera les Etats membres à mettre ensemble leurs problèmes et leurs compétences pour trouver ensemble la réponse européenne aux défis du monde d'aujourd'hui.

C'est là le problème des difficiles, mais indispensables abandons de souveraineté...

Le désenchantement perceptible partout — l'issue encore incertaine du référendum anglais est là pour nous le rappeler si besoin en était — montre que les Européens sont las de cette progression cahin-caha qui les concerne personnellement trop peu parce qu'elle ne répond plus aux grands et vrais problèmes du moment et de l'espèce humaine. Tirillée à l'intérieur, timide à l'extérieur, l'Europe semble curieusement hors jeu.

Il n'est plus possible de tergiverser davantage. Aujourd'hui l'Europe ne peut plus survivre : elle doit vivre vraiment, ou mourir.

Les règles que posent les traités, sont et resteront le cadre de la démarche à faire.

Mais l'Europe a rudement besoin d'un supplément d'âme, d'un second souffle.

Seulement, par où commencer ?

Tout est dans tout et tout se tient, Schuman l'avait bien vu. Dépasser l'Union douanière, avoir des politiques communes exige l'Union monétaire qui dépend de l'union économique qui dépend de l'union fiscale qui dépend de l'union politique qui fait peur

à tout le monde. Mais comme cela est clairement perçu maintenant, il faut jouer franc, ne pas avoir peur de s'engager, de contraindre l'avenir, de rentrer dans un circuit qui ne comporte pas ou peu d'échappatoires.

Sur ce point du moins, qui veut la fin, veut les moyens, ou en d'autres mots il faut que l'Europe ait enfin les moyens de faire la politique que les Etats membres, à défaut de pouvoir la faire isolément, veulent qu'elle fasse.

La construction européenne n'est pas une tentative de substitution de la nation. Trop longtemps, cet épouvantail a servi d'alibi à des motivations moins avouables. La loyauté fondamentale qu'éprouvent l'un vis-à-vis de l'autre des hommes qui vivent sur une même terre, partageant les mêmes peines et les mêmes gloires et participant à une même épopée culturelle, continuera longtemps encore à être le ferment de toute démarche politique. Comprise ainsi la nation n'est pas en contradiction avec l'Europe. Elle en est même une composante essentielle. J'ai toujours été convaincu qu'il y avait là un faux problème : des siècles d'occupation étrangère, des décennies d'intégration économique n'ont pas porté atteinte, loin de là, à la qualité de Luxembourgeois ou à ce qu'on appelle notre identité nationale. Pour nos partenaires aussi la construction européenne sera une formule d'approfondissement et d'enrichissement de ce qu'il y a en eux de plus unique et de plus valable.

Il faudra donc, avec vigueur, rappeler la finalité politique, c'est-à-dire totale de l'Union européenne et qu'on ne s'y trompe : on ne peut parler de politique commune avec P majuscule sans inclure sinon une défense commune alors du moins une vision commune de la sécurité voire de la défense. Puis il faudra lever toutes les équivoques jusqu'ici soigneusement entretenues et esquisser, sans querelle de mots ni institutionnelle, la voie qui y mène et — ce qui est déjà moins urgent — les délais raisonnables que l'on s'impose pour sa réalisation. Il faudra ensuite et dans le court terme définir sur le plan interne et sur le plan externe, rassemble en un ensemble cohérent et identifiable, les velléités qui, étant disparates et partielles, risqueraient de se neutraliser et qui mèneraient à plus ou moins long terme à un effritement des compétences.

Parant au plus pressé, il faudra entamer avec réalisme la mise en place de l'Union économique et monétaire. On sait toute l'importance que les Gouvernements luxembourgeois ont attaché à cette œuvre. L'approche de Monsieur Marjolin, que pour ma part je trouve trop pessimiste, n'est pas celle que préconise Monsieur Werner. Ils visent cependant au même but. L'important est que l'on se mette enfin en marche.

Si l'Europe veut vraiment relever les défis économiques, il faudra bien en effet que les Etats membres acceptent que l'on rogne sur leur autonomie de décision en ce qui concerne notamment la politique fiscale, la politique conjoncturelle, la politique budgétaire et la politique du crédit. En ces domaines en tous cas, l'ère des décisions solitaires est dépassée.

La voie du pouvoir national est désormais bien

étroite. Comme ressortissants d'un petit pays, nous n'avons guère de difficultés à nous rendre à cette évidence.

Fortement tributaire dans sa structure économique, par les nécessités de son commerce, d'influences et d'impulsions venant de l'étranger, un pays comme le nôtre ne trouve de salut que dans la communauté. C'est la communauté qui nous a enfin donné un marché interne à la mesure de nos capacités de production. Je me permets de vous inviter à lire à ce sujet la récente déclaration gouvernementale sur la situation économique et sociale que j'ai faite devant la Chambre des Députés.

Notre situation, jusqu'ici extrême à plus d'un égard, n'est plus que le signe précurseur de ce qui sera désormais le lot commun de tous les Etats membres. Le nivellement entre Etats d'inégale puissance se fait en effet par le bas, c'est-à-dire, sur le modèle des plus démunis d'entre eux, sous le double effet de l'érosion des moyens de puissance traditionnels et de l'affaiblissement des moyens de défense des Etats-nations, face à l'internationalisation de la production et à la globalisation de la politique étrangère.

Même si cet état de choses exige de nos partenaires qui avaient un passé impérial des adaptations psychopolitiques difficiles, on peut y voir à l'œuvre le moteur le plus puissant qui les poussera tôt ou tard à rechercher les moyens de leur politique dans la voie de l'intégration. Ceci sera sans aucun doute le ferment jusqu'ici manquant qui nous fera avancer sur la voie de l'approfondissement du processus d'intégration. Parce que l'évolution des relations internationales joue ainsi contre le réflexe étroitement nationalitaire, nous pouvons être confiants en l'avenir.

Dans cette évolution un rôle important revient aux petits Etats. Pour eux l'intérêt national se confond le plus souvent avec l'intérêt communautaire. Alors que les grands pensent en termes de défense de leurs intérêts particuliers et souvent s'affrontent, leurs partenaires, forts de l'égalité de droit que leur reconnaissent les Traités, mais plus encore de la confiance qui s'attache à leur innocence d'honnêtes courtiers, peuvent se consacrer aux efforts de conciliation. Ils ont de même la liberté de se souvenir du passé, des ambitions, des intérêts, des peurs aussi qui ont inspiré la naissance de l'Europe. Ils peuvent rappeler à leurs partenaires avec franchise que si l'Europe est née, c'est à la fois parce que Schuman et Adenauer partageaient une même vision de paix et de sécurité et parce que la France avait besoin, faute d'autres moyens de contrôle, d'intégrer la nouvelle Allemagne à l'Europe occidentale. Les temps ont changé plus que ces motivations profondes.

Ils ont peut-être même, par le révélateur pétrolier et la crise économique qui s'y est greffée, fourni le facteur d'intégration qui faisait défaut depuis que les menaces militaires, qui pouvaient encore pousser les peuples européens à serrer les coudes en 1950, ont perdu de leur force contraignante.

Le révélateur pétrolier, à la suite de la guerre du Kippour, a jeté un jour cruel et, faut-il l'ajouter, salutaire sur la vulnérabilité économique de l'Europe et sur son insignifiance politique.

Il pourrait être, pour la politique extérieure de la Communauté et pour son développement interne, le ferment d'unité que furent en 1950 le charbon et l'acier. La nécessité de parler d'une seule voix au monde est en effet devenue impérieuse. Déjà, dans certains domaines des relations internationales, la Communauté fait sentir son action. Ce faisant d'ailleurs elle s'oblige elle-même à définir une position commune, condition essentielle d'une action efficace et crédible.

Ainsi, pour en rester au domaine de l'énergie, nous constatons avec satisfaction que nous sommes loin de la désunion avec laquelle les Européens avaient abordé la conférence sur l'énergie qui s'était tenue à Washington l'an passé. Leur remarquable cohésion n'a pas permis d'assurer le succès de la conférence préparatoire sur l'énergie qui s'est tenue récemment à Paris, mais la prise de conscience s'est faite, la volonté s'est exprimée de continuer le dialogue constructif entre pays producteurs et consommateurs. Une politique énergétique communautaire est la condition essentielle pour que l'Europe ait le moyen de jouer dans le dialogue entre producteurs et consommateurs le rôle de conciliation qui permettra d'éviter les affrontements aussi inutiles que coûteux.

C'est d'autant plus vrai que le débat s'est singulièrement élargi pour comprendre, au-delà des problèmes de l'énergie proprement dite, ceux des matières premières en général. Les pays du tiers monde qui en sont souvent les principaux détenteurs attendent toujours que là aussi l'Europe fasse enfin entendre la voix de la concertation. Après la conclusion du récent accord de Lomé, établissant les relations entre l'Europe des Neuf et 46 pays associés de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, sur une base nouvelle et se démarquant utilement du paternalisme auquel on était par trop habitué jusqu'ici, le capital de confiance de l'Europe dans le tiers monde est plus grand que jamais.

Plus près de chez nous, et dépassant là encore très largement le débat pétrolier, les conditions sont maintenant remplies pour que puisse débiter le dialogue euro-arabe qui doit permettre une très vaste coopération économique aussi bien que technologique, sociale et culturelle entre des peuples que tant de liens de civilisation et d'histoire prédestinent à s'entendre pour leur plus grand bénéfice mutuel. Il est vrai que ce dialogue ne sera tout à fait serein que le jour où la paix sera revenue au Proche-Orient. Autre problème où l'Europe n'est pas sans responsabilités mais où elle n'a, pour le moment, ni les moyens ni d'ailleurs la volonté de faire entendre sa voix.

Par contre, l'Europe s'est insérée avec vigueur dans le processus de la détente. Procédant de façon réfléchie et coordonnée et quant au fond et quant à la tactique, elle a rarement, dans la grande négociation multilatérale qu'est la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, abandonné l'initiative. Les résultats qu'on peut maintenant escompter ne satisferont bien sûr pas toutes les espérances, mais au moins est-il clairement établi depuis les préparations de Helsinki que la détente ne doit pas rester un slogan vide de sens, qu'elle ne peut pas non plus se résumer à une acceptation résignée d'un status quo

qui ne satisfait personne, mais qu'elle doit au contraire permettre aux Etats de résoudre selon un code de bonne conduite qui bannit le recours à la force, les problèmes que pose la vie internationale, qu'elle doit permettre aux économies de mieux coopérer, qu'elle doit surtout, sur le plan humain, par des contacts plus libres et une information plus riche, faire peu à peu oublier les conséquences les plus fâcheuses parce que cruelles et inhumaines de la division de l'Europe. Voilà une conception constructive et dynamique qui porte largement la marque d'un effort de réflexion et d'action entrepris en commun par les Neuf. Que dans cette négociation la Communauté, dans les questions relevant de la compétence communautaire, parle non seulement d'une seule voix mais encore de celle qu'indiquent les Traités, c'est-à-dire la Présidence et la Commission, est accepté par les pays communistes. Cela va d'ailleurs de pair avec les tentatives de rapprochement entre la CEE et le Comecon et trouvera sans doute sa consécration formelle lorsque les pays du Comecon seront pleinement confrontés, à l'expiration des accords actuels, aux exigences de la politique commerciale commune.

La preuve est donc faite que l'Europe peut agir si elle le veut. Il faut espérer que les circonstances l'encouragent le plus souvent possible à se manifester et que les hommes qui la guident aient le courage et la clairvoyance de saisir ces occasions.

Parmi les facteurs extérieurs qui influent sur le comportement de l'Europe, il y en a un qui dès le début a été déterminant mais dont l'action a été loin d'être cohérente, ou constante : je veux parler des relations avec les Etats-Unis.

Les relations entre l'Europe et les Etats-Unis ont ceci de particulier qu'elles sont globales : elles dépassent les problèmes que peuvent soulever des divergences d'intérêt, les liens que peut tisser leur convergence. Tout : une histoire partagée, des ancêtres largement communs, un héritage culturel puisé aux mêmes sources, tout contribue pour que nos relations avec les Etats-Unis se situent sur le plan affectif — en bon et en mauvais — bien plus que celles avec d'autres parties du monde. Instinctivement sans doute nous recherchons ce qui nous rapproche et nous unit. Les désaccords n'en sont que plus amèrement ressentis.

J'ai dit, au début de cet exposé, comment les Américains entendaient greffer leur aide et leur protection sur des efforts proprement européens. La disparité entre une Europe livrée exsangue à la merci d'une nouvelle dictature et les Etats-Unis au faite de leur puissance et disposant du monopole nucléaire, était trop évidente pour qu'on ne pose des questions, ni sur le vieux continent ni outre atlantique. Et pourtant le différend était déjà là en puissance. Quand les dirigeants américains encouragent l'Europe de s'unir, ils le font — et ce n'est que logique et bonne politique de leur point de vue — dans la conception d'un occident formant sous leur responsabilité un ensemble dans lequel les alliés, y compris la Communauté, doivent s'intégrer. Ils veulent une Europe suffisamment forte pour assumer une part grandissante du fardeau commun; il ne faudrait pas qu'elle soit assez forte pour gêner leurs grands desseins.

Pour l'homme d'Etat européen au contraire, le redressement économique, la libération progressive des entraves coloniales, la détente Est-Ouest sont autant d'étapes sur la voie de l'émancipation d'une Europe qui, avec sa force, doit retrouver l'autonomie de sa volonté et la responsabilité pour son destin.

La Communauté ne peut, ni ne veut devenir le 51^e Etat de l'Union, les Etats-Unis ne pourront ni ne voudront jamais être le dixième Etat membre de la Communauté.

Nous continuerons donc d'avoir une situation où d'impérieux liens nous unissent dans le domaine de la sécurité mais où, tant dans les relations mutuelles que dans celles avec le monde tiers, un effort constant s'impose pour concier des positions qui, s'inspirant d'intérêts qui pourront être divergents, seront loin d'être toujours identiques.

Deux conditions me semblent essentielles pour que cette relation soit harmonieuse : d'une part l'Europe, dans le domaine de la défense aussi devra se mettre en mesure d'assumer pleinement les responsabilités que lui impose sa propre survie; d'autre part, les Etats-Unis devront résister à la tentation du chantage que dénonçait Michel Jobert : « La défense de l'Europe ne peut faire l'objet d'un marchandage commercial avec les Etats-Unis selon la formule : tu me protèges — je te paye. »

La période des mercenaires est terminée. Celle aussi où l'Europe devait se contenter de fournir la piétaille qui, sous le parapluie nucléaire américain, assurait les échelons inférieurs de la dissuasion. Il faudra enfin voir que les intérêts des uns et des autres sont égaux et intrinsèquement liés. La forteresse a besoin de son bastion avancé, mais celui-ci ne peut se désintéresser de sa position de repli.

Les Etats-Unis passent en ce moment par une crise sans précédent : une sérieuse dépression économique coïncide avec un conflit d'autorité politique intérieur et une perte de crédibilité extérieure. Un vaste examen de conscience se prépare. Il mènera tôt ou tard à un réajustement des priorités et des politiques. Il importe que l'Europe suive avec sympathie et compréhension cette évolution qui ne peut manquer d'être douloureuse, qu'elle rappelle avec sincérité l'amitié profonde et les intérêts qui nous lient, qu'elle aide avec discrétion mais conviction à établir ces liens sur une base nouvelle où la solidarité essentielle de tous s'appuie sur l'autonomie loyale et confiante de chacun.

L'Europe n'a donc pas besoin d'être anti-américaine, ni d'ailleurs anti-quoi que ce soit. Si le fédérateur extérieur ou une crise particulièrement grave peuvent à l'occasion hâter les processus, c'est néanmoins autour d'une motivation propre qu'elle mobilisera les ressources matérielles, spirituelles et humaines dont elle dispose. Ce ne sera plus pour bâtir des empires, ni même des cathédrales, mais pour concilier prospérité et liberté, vie et sécurité; pour retrouver la dimension et la dignité humaines dans un monde en proie à la démesure; pour apporter aux déshérités une aide généreuse et aussi désintéressée que possible; pour prêcher ailleurs la conciliation et

la coopération dont elle serait elle-même un exemple convaincant.

Les circonstances actuelles nous poussent à l'action. Il y a trop de sable dans les rouages pour qu'ils puissent longtemps encore tourner comme ils le font aujourd'hui. Le monde extérieur n'attend pas, nous nous en rendons compte chaque jour, que nous soyons enfin prêts.

En même temps nous savons que les fondements de notre entreprise restent solides et valables. Je sens auprès de mes collègues une grande impatience d'agir et une profonde conviction que notre action devra être véritablement européenne, c'est-à-dire, communautaire.

Il faudra attendre bien sûr les résultats du référendum britannique et surtout la position qu'adoptera par la suite le Gouvernement britannique. Je regrette pour ma part que ce référendum et la campagne qui le précède portent moins sur la participation à une œuvre qui devrait être exaltante, que sur les termes d'une renégociation volontairement dramatisée. Nos amis britanniques seront-ils mieux armés, mieux disposés surtout, après le 5 juin pour chercher et formuler avec nous l'idée qui pourrait assurer la relance de l'Europe pour les prochaines 25 années. Ou notre horizon continuera-t-il à être barré par l'échéance des prochaines élections, et notre vision fascinée par l'effet publicitaire à 48 heures ?

Nous pourrions à la rigueur nous accommoder d'une année de transition, à condition de savoir vers quoi cette transition nous mènerait. Déjà, à défaut d'un objectif commun, les impatiences des uns, les intérêts des autres préjugent dangereusement l'avenir : n'y a-t-il à la question de l'efficacité que la réponse du directoire ? L'élargissement de la Communauté à d'autres pays encore, méditerranéens, les associations à la carte avec les autres, ne risquent-elles pas de précipiter encore la dilution de l'esprit communautaire dans une vaste zone de libre échange, de provoquer des tensions à l'intérieur de la Communauté entre le Nord et le Sud, de rendre plus inévitable encore un « inner circle » de quelques privilégiés qui seraient plus égaux que les autres ?

Pour en sortir il faudra, comme nous y incitait Robert Schuman il y a 25 ans « rompre avec la fatalité de l'Histoire ». Et Jean Monnet, dans son mémoire explicatif du 3 mai écrivait : « Il faut donc abandonner les formes passées et entrer dans une voie de transformation à la fois par la création de conditions économiques de base communes et par l'instauration d'autorités nouvelles acceptées par les souverainetés nationales... L'Europe n'a jamais existé. Ce n'est pas l'addition de souverainetés réunies dans des conseils qui crée une entité. Il faut véritablement créer l'Europe, qu'elle se manifeste à elle-même... et qu'elle ait confiance en son propre avenir. »

Car, et c'est à nouveau Schuman qui parle, « la contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. »

Ne sentons-nous pas tous, aujourd'hui encore, que tout cela reste vrai : la méthode — les premiers pas concrets qui entraînent l'innovation des concep-

tions et des structures — autant que la motivation — le rôle de l'Europe dans le monde ?

En conclusion : Quelles sont les leçons de 25 années d'efforts vers une construction européenne ?

D'abord que l'Europe est loin d'être faite et qu'il est faux de parler en politique internationale de « point of no return ».

Ensuite, l'importance d'une action rondement menée : Schuman, Monnet, Uri, Hirsch, Clappier, Fontaine l'ont démontré : d'un côté un homme de pouvoir qui se sent responsable devant l'histoire et qui décide : « Je marche » ; de l'autre côté un petit groupe d'hommes qui dans le secret travaillent sur une idée. Le 9 mai 1950 l'effet de surprise compte pour beaucoup dans la réussite : même les gens du Quai d'Orsay n'en savaient rien, je l'ai déjà dit, et ils ont juré depuis qu'on ne les y reprendrait plus. Qu'on imagine un moment ce qui serait sorti d'une conférence diplomatique préparatoire exposée aux pressions extérieures : rien !

2^e conclusion : La construction européenne est basée sur la réconciliation franco-allemande : de ce fait, seul un homme d'Etat français, sensible aux problèmes allemands, pouvait en être l'initiateur.

3^e conclusion, mais qui est plutôt une constatation : malgré l'appel de Zurich que lança jadis en faveur de l'Europe le leader de l'opposition Winston Churchill, la Grande-Bretagne par son gouvernement travailliste d'alors a refusé de s'y associer. 20 ans après, le train est repassé : sa progression particulièrement lente a fait que le Royaume Uni a eu l'occasion de le reprendre en marche. A peine monté, on sait que le nouveau passager a exigé et obtenu la renégociation du billet sans que la question de la destination de ce TEE, c.-à-d. les objectifs fondamentaux de l'Europe aient été tirés au clair.

Voilà pourquoi nous plaçons tant d'espoir dans la mission de M. Tindemans que nous voudrions appeler Monsieur, ou mieux encore « Docteur Europe ». De lui nous espérons un diagnostic sans aucune complaisance de l'Europe communautaire. Il faudra l'examiner sous toutes ses coutures, la radiographier à travers tous ses tissus de politiques plus ou moins communes pour déceler ses maux et leurs origines.

Il serait même souhaitable que dans chacun de nos pays, un petit groupe de gens se livre au même travail.

Et puis il importera que le Premier Ministre belge, sur la base des renseignements recueillis à toutes les

sources de l'Europe communautaire et se fiant à sa foi et à son inspiration européennes situe et décrit cette terre promise mais complètement inconnue qui est encore actuellement l'Union européenne.

La Communauté fait actuellement figure d'une cohorte d'aveugles se bousculant parce que ne sachant pas par où aller, liés ensemble par un traité que certains ressentent comme une entrave et qui pour presque tous est devenue un filet au travers des mailles duquel chacun essaye de glisser.

Sur cette photographie de ce qui existe devra se greffer une réflexion profonde qui aboutira à la définition du but lointain. Ce n'est qu'alors que les premiers pas que nous pourrions décider de faire auraient un sens.

En cas de besoin, il faudra, pour atteindre ce but, non seulement un Conseil des Ministres ou un Conseil Européen, mais une nouvelle conférence du type de Messine pour tirer des conclusions du rapport Tindemans et pour lui donner vie.

Il faudra se rappeler enfin ce qu'indiquait déjà Monnet en 1950 : on ne peut arriver à l'Europe que par la création simultanée de conditions économiques communes et d'institutions nouvelles investies d'autorités sur les autorités nationales. C'est peut-être très audacieux mais c'est la clé décisive du succès de ce que nous devons entreprendre en 1975/76. Le 3 mai 1950 Jean Monnet recommandait de faire vite, de ne pas risquer de laisser passer le temps pendant lequel l'organisation de l'Europe était encore possible.

Ce temps est-il passé ? Je ne dis « non » qu'en tremblant de la voix. Quel ralentissement en effet dans la démarche : 5 ans après la guerre, un an après la création de la République Fédérale d'Allemagne Robert Schuman lançait son appel et 2 ans après la CECA était en place. Et maintenant il nous a fallu 5 ans pour mener à bien, et encore, l'élargissement, 3 ans pour une politique régionale dont j'ai dit tout le mal que j'en pense.

Il est absolument essentiel que la deuxième génération de l'Europe trouve un deuxième souffle.

On peut dire aujourd'hui sans risque de se tromper et à quelques petites exceptions près que l'Afrique appartient aux Africains, l'Asie aux Asiatiques et même l'Amérique aux Américains.

Il n'y a guère que l'Europe qui n'appartienne pas aux Européens. Il est grand temps que l'on s'en occupe enfin sérieusement.